

Groupe de Randonnées EuroMayenne

Code de santé et sécurité

Sécurité

1. Les personnes participant aux randonnées devront être des membres d'EuroMayenne
2. Chacun est responsable de son propre équipement nécessaire à la randonnée et de sa capacité à faire cette randonnée.
3. Le guide devra avoir une connaissance précise de la randonnée à faire impliquant qu'il l'a déjà effectuée lui-même auparavant.
4. Toutes les informations relatives à la randonnée devront clairement stipuler
 - a la distance à parcourir et le temps estimé de la randonnée
 - b le degré de difficulté : facile – moyen – difficile
 - c type de terrain : plat ou accidenté
5. Avant de commencer la randonnée, le guide devra répéter les 4 points précités.
6. Le guide et la personne désignée pour fermer la marche devront porter des gilets de sécurité fluorescents et être munis de sifflets et de téléphones portables.
7. Un marcheur devra être équipé d'une trousse de premiers secours et devra avoir suivi une formation de secouriste.
8. Au moins une personne parmi le groupe devra être capable d'appeler les urgences (112) **et** de parler français afin de donner des explications sur le lieu et la nature de l'urgence.
9. Le groupe devra respecter l'environnement et notamment :
 - a laisser les lieux et places comme il les a trouvés
 - b protéger les plantes et les animaux – rapporter ses ordures à la maison
 - c votre chien doit être tenu en laisse et leurs "cadeaux " doivent être ramassés, surtout dans les zones peuplées

Ligne de conduite durant la randonnée

1. Les marcheurs devront circuler en un groupe organisé et personne ne devra marcher soit devant le guide soit derrière la personne qui ferme la marche.
2. Sur les grandes routes, le groupe devra circuler sur le côté droite de la route en file indienne. Le guide et la personne qui ferme la marche devront siffler à l'approche d'un véhicule.
- 3 Traversée d'une route :
 - a le groupe devra utiliser les passages piétons quand c'est possible
 - b. le groupe devra s'assurer d'une bonne visibilité et que la route soit libre
 - c le groupe ne devra pas traverser la route en diagonale.

Note : pour de plus amples renseignements sur les conseils utiles, nous recommandons à tous nos membres du Groupe de Randonnées le site de l'association des randonneurs www.ffrandonnee.fr